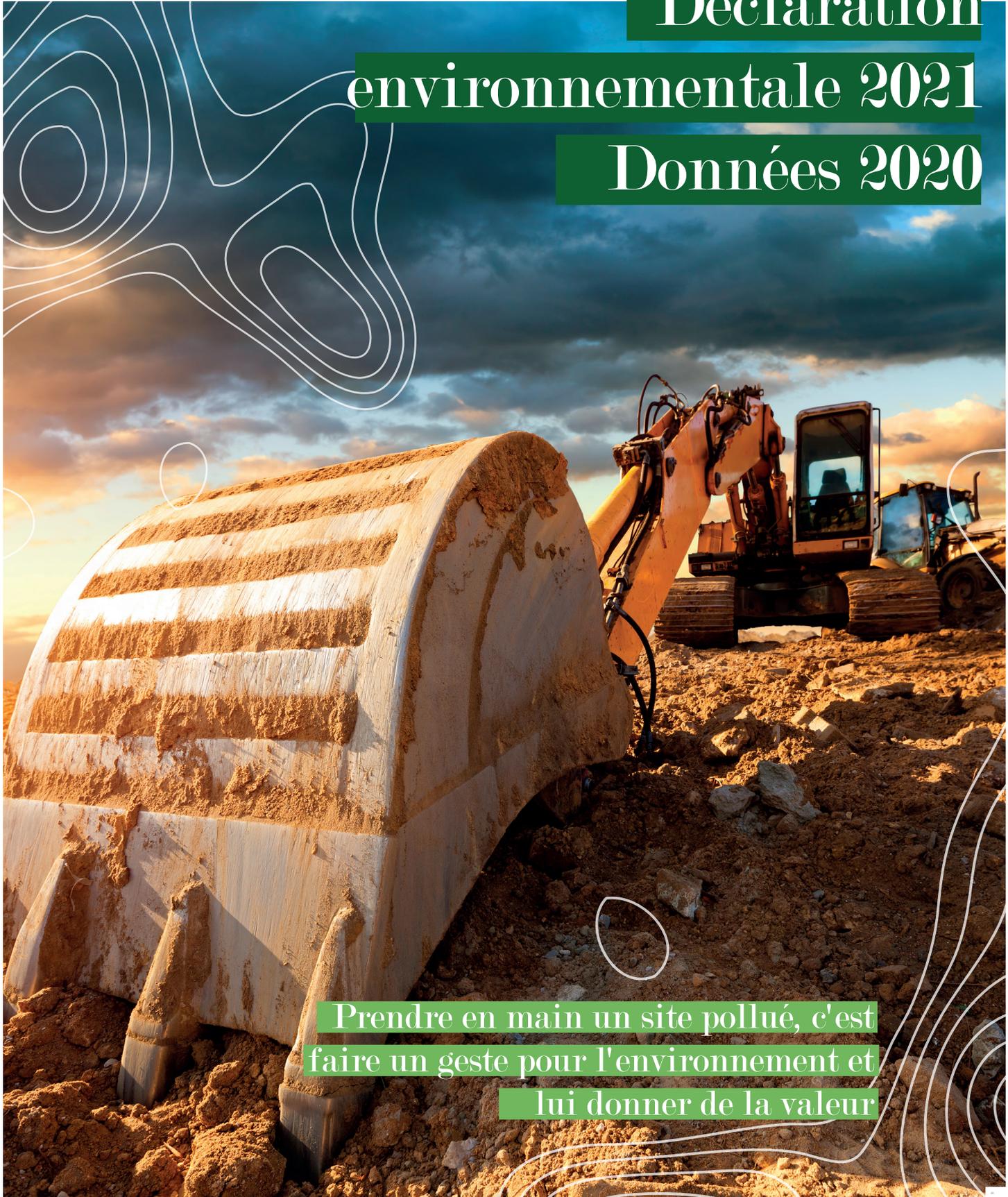


Déclaration environnementale 2021 Données 2020



Prendre en main un site pollué, c'est
faire un geste pour l'environnement et
lui donner de la valeur



Préambule

Depuis 2003, SPAQUE s'est inscrite dans une démarche de management de la qualité et de l'environnement conformément aux normes ISO 9001 et ISO 14001.

Deux ans plus tard, l'ensemble des activités de SPAQUE ont été intégrées dans une nouvelle démarche environnementale selon le règlement européen EMAS 761/2001 et ensuite EMAS 1221/2009.

En 2017, SPAQUE effectue une révision complète de son approche du management de la Qualité et de l'Environnement afin de préparer la certification de l'entreprise conformément aux normes ISO 9001 et 14001 version 2015.

En application de ces normes et règlement, chaque année, SPAQUE recourt à un organisme externe en vue de confirmer les certifications et de valider la déclaration environnementale.

Début 2020, Spaque a emménagé dans ses nouveaux locaux situés avenue Maurice Destenay. Cependant, l'ensemble du personnel a dû rapidement adopter un télétravail intensif pour faire face à la crise sanitaire liée au covid afin de poursuivre ses activités tout en continuant sa mutation entamée en 2019.

Mission

Notre cadre de vie est essentiel pour tous : grâce à une gestion raisonnée et innovante de sa pollution, nous sommes un acteur-clé de sa préservation environnementale et de sa revalorisation économique.

Cadre de vie

Notre intervention se situe au niveau des sols, sous-sols, eaux de surface, nappes aquifères, air dont la pollution impacte la santé de l'homme et les ressources naturelles.

Notre intervention se situe aussi au niveau de l'aménagement du territoire (habitat, quartier, paysage, pôle économique, patrimoine architectural, ...) et des énergies renouvelables.

Tous

Nous et les générations futures. Ici et ailleurs (la pollution, les écosystèmes, ... n'ont pas de frontières). Nous œuvrons au service de l'intérêt général et notre action s'inscrit dans un esprit de développement durable.



Gestion raisonnée

Réhabilitation sur mesure :

Après les indispensables investigations et analyses scientifiques (économique, technique et urbanistique), SPAQUE réalise les travaux de réhabilitation :

- en fonction de la nature des pollutions,
- en fonction des affectations potentielles des sites ou du projet défini du site,
- en suivant une approche intégrée, c'est-à-dire en conciliant les différents enjeux dans une perspective globale grâce à une équipe multidisciplinaire et composée de femmes et d'hommes, experts les plus pointus dans les domaines du sol, de l'air, de l'eau, de la santé, de l'énergie et d'autres disciplines complémentaires.

Innovante

Nous étudions, élaborons et testons de nouvelles méthodes de gestion de la pollution, de nouvelles normes,...

Nous participons ainsi à l'amélioration des connaissances, que nous partageons en outre en dehors de SPAQUE au niveau national et international pour faire évoluer globalement l'approche en matière de dépollution, la législation wallonne,...

Un acteur-clé

Nos interventions se réalisent en partenariat avec différents acteurs mais nous sommes indépendants dans nos choix d'actions et de décisions, guidées par notre expertise scientifique, opérationnelle et notre mission. SPAQUE est un acteur-clé car elle peut se targuer d'une approche éprouvée.

SPAQUE est aussi le seul acteur qui regroupe un aussi large éventail de compétences transversales lui permettant de développer une approche intégrée de la gestion des projets les plus complexes.



Préservation environnementale

Eviter la propagation des pollutions confirmées, investir dans les énergies renouvelables, participer à une bonne gestion de notre environnement* en stimulant l'utilisation de terrains, immeubles et friches débarrassés des entraves à une nouvelle vie.

Revalorisation économique

Stimuler l'activité économique en Wallonie en réalisant des travaux de réhabilitation adaptés à une revalorisation économique immédiate, en y intégrant, le cas échéant, la construction de nouvelles infrastructures.

Vision de SPAQUE

« Les experts de SPAQUE à vos côtés : un atout décisif pour la réussite de votre projet de valorisation d'un site pollué ou potentiellement pollué ».

SPAQUE souhaite être reconnue comme opérateur de référence pour sa valeur ajoutée en termes d'expertise en matière de sols pollués ou potentiellement pollués, mais aussi en termes d'accompagnateur de projets.

Elle peut intervenir, en outre, en tant qu'assainisseur ou prestataire d'un service « à la carte », complémentirement à son rôle de coordinateur, facilitateur.



Valeurs de SPAQUE

Les valeurs de SPAQUE sont importantes à défendre et appliquer pour relever ses défis :

Efficienc

Nous atteignons nos objectifs de manière performante, en optimisant l'utilisation des ressources internes et externes et en faisant preuve de proactivité et d'innovation.

Cohésion

Nous atteignons un objectif commun, grâce à un état d'esprit constructif et solidaire, en conjuguant les talents et l'intelligence de tous.

Intégrité

Nous agissons en toutes circonstances avec cohérence, probité et dans le respect de chacun.

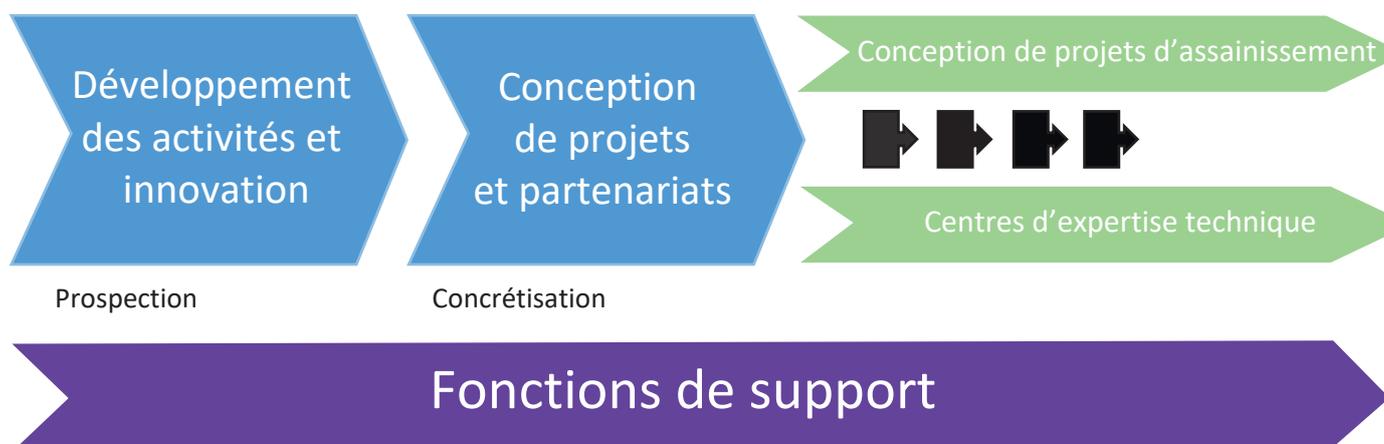
Qualité

Nous accomplissons notre travail avec rigueur et professionnalisme.



Structure organisationnelle interne adaptée

Mi-2019, SPAQUE a implémenté une nouvelle structure organisationnelle lui permettant de relever ses défis et faire face à ses enjeux :



Notons que les activités concernées par les Systèmes de Management sont celles relatives à l'ensemble des métiers de SPAQUE.

Les activités opérationnelles sont les activités d'inventaire, de surveillance environnementale, d'études d'orientation, de caractérisation et d'études combinées, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière environnement (CODE NACE 2008 38 & 39).

La société est composée de 76 collaborateurs répartis dans trois directions :

Directions stratégiques opérationnelles, opérations et support.

Organisation de la Société SPAQUE en terme de SMQE

Comité de direction

- Définir les politiques qualités et environnement, arrêter, approuver et vérifier les objectifs stratégiques et environnementaux et indicateurs s'y rapportant, s'assurer qu'ils sont compatibles avec l'orientation stratégique et le contexte de l'organisme ;
- Présider les revues de direction (Direction générale ou son mandataire) ;
- Approuver la déclaration environnementale ;
- S'assurer de la circulation de l'information au sein de l'entreprise et vers l'extérieur en matière de Qualité et d'Environnement ;
- Assurer la communication des décisions prises à l'ensemble du personnel, communiquer sur l'importance de disposer d'un système de management environnemental efficace et de se conformer aux exigences liées à ce système ;
- S'assurer que les ressources requises pour le système de management environnemental sont disponibles.

Responsable d'équipe

- Contrôler la mise en œuvre et gérer et veiller à la mise à jour du système de management de la qualité et de l'environnement au sein de l'entreprise ;
- Assumer la responsabilité de l'efficacité du système de management environnemental ;
- Veiller à ce que le système de management environnemental atteigne les résultats attendus ;
- Promouvoir l'amélioration continue ;
- Préparer la revue de direction, en rédiger le compte rendu ;
- Assurer le suivi du rapport d'audit externe.

Gestionnaire Excellence opérationnelle

- S'assurer que les exigences liées au système de management environnemental sont intégrées aux processus métiers de l'organisme ;
- Orienter et soutenir les personnes pour qu'elles contribuent à l'efficacité du système de management environnemental ;
- Coordonner et diffuser la déclaration environnementale ;
- Analyser les opérations, les activités, les processus internes avec une attention particulière à la transversalité, aux interactions et synergies possibles. Sur base de l'analyse effectuée, challenger les collaborateurs afin d'améliorer la performance globale de l'entreprise ;
- En collaboration avec les services, identifier des opportunités d'optimisation et accompagner les collaborateurs dans l'implémentation avec comme objectif de diminuer les coûts et améliorer la qualité ;
- Conduire une culture de l'amélioration continue et agir comme agent de changement pour les différents services de l'entreprise ;
- Monter en compétences les collaborateurs sur la démarche processus (outils et méthodes : Sipoc, Raci,...) ;
- Sur base des analyses de l'auditeur interne, être en support des collaborateurs dans l'élaboration et l'implémentation des plans d'actions.

Auditeur Qualité et/ou Environnement

- Planifier, préparer et participer aux audits externes ;
- Proposer le calendrier des audits internes ;
- Elaborer les questions d'audits ;
- Réaliser les audits internes ;
- Rédiger les rapports d'audits internes.

La politique environnementale

SPAQUE s'inscrit pleinement dans une politique de respect de la législation et d'amélioration continue de l'environnement.

Dans cette perspective, SPAQUE s'engage à :

- A limiter les impacts environnementaux de ses activités en termes d'émissions de gaz à effet de serre ;
- A privilégier, dans le respect des législations en vigueur, les sous-traitants démontrant une volonté réelle de s'engager dans une recherche permanente d'une réduction de l'impact de leurs activités sur l'environnement ;
- A favoriser le recyclage et la valorisation des matériaux par site ;
- A investir dans l'énergie renouvelable ;
- A mettre en place les mesures les plus adéquates pour prévenir les impacts environnementaux accidentels et protéger au mieux l'environnement.

Nous insistons pour que le critère environnemental soit considéré à chaque étape de la réalisation des services de SPAQUE mais qu'il soit aussi privilégié en tenant compte du principe de proportionnalité entre l'impact raisonnable de l'objectif poursuivi et les moyens à mettre en œuvre.

Afin d'atteindre ces objectifs de manière efficace, nous nous sommes engagé à mettre en œuvre un Système de Management Environnemental et d'audit qui rencontre les exigences d'EMAS III n° CE 1221/2009.

Le Comité de Direction

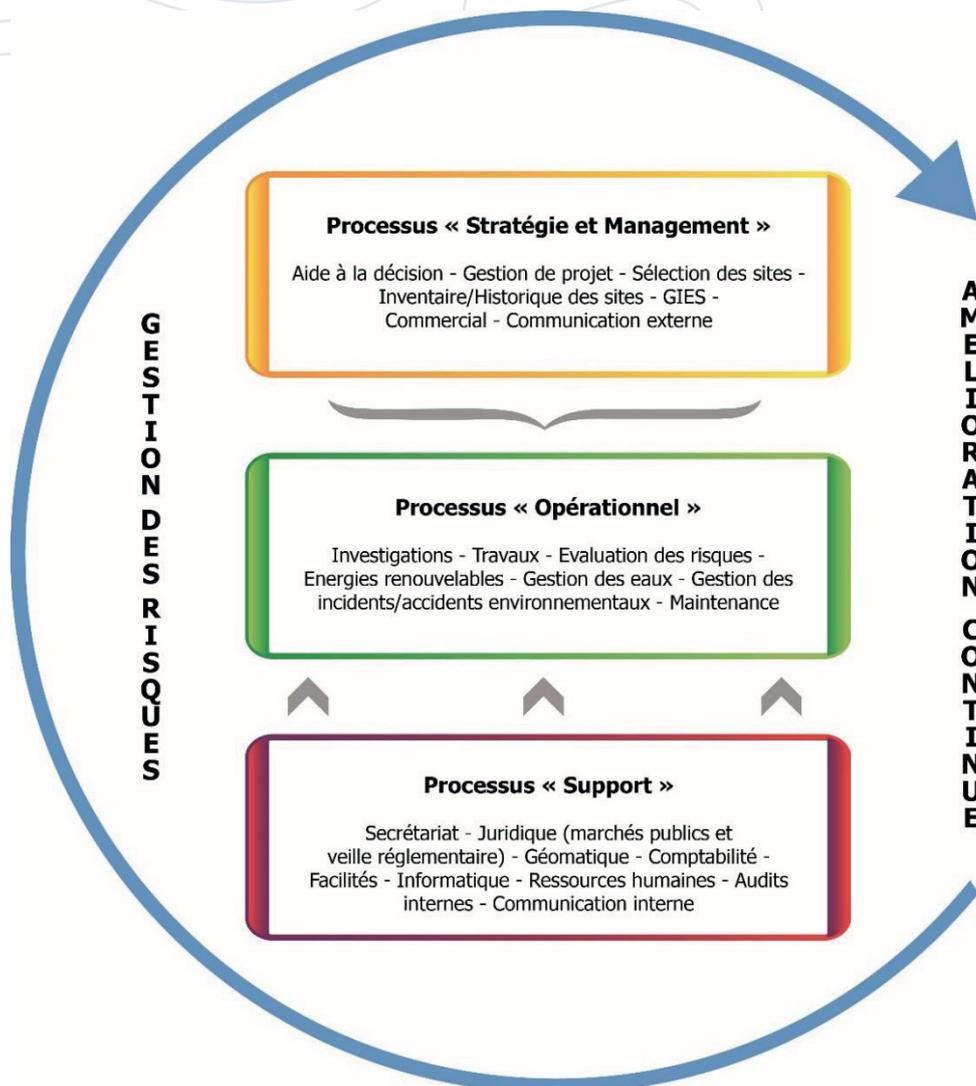
Le système

Déjà par la nature de nos activités, notre Système de Management Environnemental (SME) est étroitement lié au Système de Management de la Qualité (SMQ) ; c'est pourquoi, et pour de très nombreux aspects, SPAQUE s'y réfère par le vocable Système Qualité Environnement (SMQE).

Le Système de Management Environnemental est un outil de référence au sein de l'entreprise en vue de maîtriser, dans une optique de réduction, l'impact de l'ensemble des activités sur l'environnement.

Les composantes du système assurent à tous les niveaux de la société l'amélioration continue des performances et l'information préalable.

Cartographie des processus



Les processus supports, communs à la qualité et à l'environnement, organisent, dans le respect des impositions du règlement EMAS et des normes ISO 9001 et 14001, les services utiles à la réalisation de nos activités.

A titre d'exemple, l'on peut citer les services juridique, informatique, financiers mais aussi la gestion des ressources humaines, la tenue des comités de Direction (dans lesquels sont abordés les éléments d'entrée de la revue de direction) ainsi que l'organisation des audits internes.

La mise en œuvre du système de management de la qualité et de l'environnement est la suivante : Au moins une fois par an, les performances environnementales sont présentées en comité de Direction.

Le système mis en place favorise aussi les propositions internes d'amélioration et permet, s'il échet, de traiter spécifiquement les cas de plaintes internes et externes.

Pour ce faire, le processus décisionnel, orientant la stratégie d'entreprise, répond à ce type de situation.

Dans le cadre de la gestion de projet-site, un groupe de travail dénommé le GSRA (Groupe Stratégies de Réhabilitations et d'Aménagements) se réunit mensuellement.

L'intervention du GSRA est prévue à la suite des principales étapes des processus opérationnels. Le GSRA valide chacune de ces étapes et permet de définir quelles actions mettre en œuvre.

Une information complète sur les activités de SPAQUE est disponible dans le rapport annuel.

Les impacts sur l'environnement

RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX



Par impact environnemental, SPAQUE se réfère à un des éléments de ses activités, produits ou services susceptibles d'interagir avec l'environnement.

Enfin, les impacts environnementaux directs sont significatifs lorsque, suivant l'analyse environnementale réalisée conformément aux processus mis en œuvre, il ressort qu'ils ont un risque sur l'environnement lors du déroulement des activités.

A. Un premier registre standard a été élaboré pour les opérations relatives :

Aux investigations des sols permettant de déterminer ou non l'intérêt de poursuivre des investigations plus complexes, de fixer les meilleures méthodes de réhabilitation tenant compte d'un coût raisonnable par rapport à l'objectif poursuivi.

Pour ce qui est des travaux et considérant leur spécificité, un registre spécifique est d'application.

Chaque registre intègre les actions séquentielles présentes dans les diverses phases de la réalisation des activités techniques et leur possible impact sur l'environnement.

Avant chaque étape, le gestionnaire vérifie les aspects pertinents dudit registre en fonction des travaux et actions envisagés et indique, s'il y a lieu, d'en faire mention dans le cahier spécial des charges. Il doit attirer l'attention des exécutants sur les risques d'impacts environnementaux et sur l'obligation qu'ils ont de mettre tout en œuvre pour les limiter, voire les supprimer.

Pendant toute la durée du chantier, le gestionnaire vérifie si les impositions du cahier spécial des charges ainsi que les obligations réglementaires sont bien respectées.

Après réalisation, le Responsable d'équipe et le gestionnaire se réunissent pour identifier la présence éventuelle d'impacts environnementaux non détectés a priori. Lorsque de nouveaux impacts environnementaux sont identifiés, le registre type est complété. De plus, une fois par an, le Responsable d'équipe et les gestionnaires examinent conjointement les registres types et les adaptent si nécessaire.

S'il s'avère que des impacts significatifs sur l'environnement sont mis en évidence en application de ces systèmes de registres, des objectifs opérationnels et spécifiques au projet sont arrêtés.

B. Pour les autres activités de SPAQUE, soit la maintenance (Sites de Mellery, Anton, Les Isnes, Fontilloi et Hensies) et l'activité de bureau, elles ont été répertoriées et reprises dans un registre aux fins d'être également évaluées en termes d'impact sur l'environnement.

La méthode utilisée est une évaluation chiffrée en tenant compte de la gravité de l'occurrence et de la maîtrise (GOM).

Enfin, les objectifs environnementaux liés aux impacts significatifs de l'activité de bureau ont été atteints. Néanmoins, au titre d'outils de contrôle, les indicateurs sont toujours relevés. La consommation de papier et la consommation d'électricité font l'objet d'un suivi régulier en vue de prendre d'éventuelles dispositions correctrices en cas de dépassement des valeurs retenues après clôture des objectifs. Elles sont également englobées dans le calcul du bilan GES.

Les performances environnementales de l'entreprise ne pourraient être atteintes sans l'expérience et la compétence de l'ensemble des collaborateurs de SPAQUE aidés en cela par un système de management de la qualité intégré au système de management environnemental.

Des activités n'ayant pas d'impact direct sur l'environnement

A titre d'exemple, l'on peut citer la gestion administrative des participations qui a été évaluée comme n'ayant pas d'impact sur l'environnement.

Enfin, SPAQUE tient à jour, via la consultance, une veille réglementaire qui informe de manière spécifique chacun des collaborateurs de la société susceptible d'être intéressé par l'impact d'une législation en gestation et ce, dès les prémices de son élaboration. De cette façon, les techniciens peuvent anticiper les obligations et préparer leur insertion dans les futurs cahiers de charges et documents contractuels afin de moduler leurs actions conformément aux choix du législateur.

Domaines environnementaux analysés suivis par un indicateur de performance opérationnelle :

2020 aura été une année exceptionnelle à plusieurs niveaux qui ont tous eu un impact indéniable sur les différents indicateurs de performance suivis. On peut principalement citer les éléments suivants :

- Le déménagement de SPAQUE dans le nouveau bâtiment alors que celui-ci était encore en chantier et que la réception n'a eu lieu que début 2021.
- La pandémie du Covid-19 qui a impacté sur le fonctionnement de l'entreprise qui a dû s'adapter pour pouvoir fonctionner à distance avec une augmentation importante du télétravail.

A cela s'ajoute, le projet de consolidation du Bilan GES qui touche à sa fin mais qui n'a pas pu être finalisé à l'heure de la rédaction de la présente déclaration environnementale.

Pour toutes ces raisons, les données présentées doivent être observées avec critique et c'est avec un certain degré de prudence qu'elles peuvent être comparées à celle des années précédentes.

Déchets :

Une procédure existe au siège social, sur les chantiers et sur les sites en maintenance concernant le tri des déchets.

Précédemment, il n'y avait pas d'indicateurs de performance chiffrés relatifs à cette procédure. En effet, dans l'ancien bâtiment du siège social de l'entreprise, SPAQUE était locataire du bâtiment et les déchets étaient gérés de manière commune pour l'ensemble du bâtiment, il a donc été considéré qu'il était compliqué de connaître les déchets produits par l'entreprise.

Dans le nouveau bâtiment, SPAQUE est sous-locataire puisque c'est Synergie Wallonie - SW (coupole regroupant les outils de la Région Wallonie : SRIW, Sowalfin, Sogepa et SPAQUE) qui est le locataire et qui gère la location du bâtiment pour le compte des différentes entreprises. Cependant, il a été considéré que le déménagement était l'occasion de mettre en place le suivi de cet indicateur. Un contact a donc été pris avec SW à cette fin ce qui a permis de mettre en place le processus de collecte des données pour l'année 2021. Les travaux du bâtiment étant encore en cours en 2020 et la collecte des déchets ayant été mise en place début 2021, il n'est pas possible de présenter des chiffres pour l'année 2020.

Pour les sites gérés par SPAQUE (maintenance et post-gestion), il a été précédemment considéré que les déchets générés par SPAQUE présentent une quantité négligeable. Cependant, dans le cadre de la consolidation du Bilan GES et de la révision de l'analyse environnementale, ces éléments seront ajoutés au suivi dès l'année prochaine.

Enfin, au niveau des chantiers de réhabilitation, il existe un indicateur de performance lié aux déchets, dont les terres excavées, générés par l'activité des travaux qui sont susceptibles d'être valorisés ou traités (Cf. objectif B.).

Biodiversité :

Au niveau du siège de l'entreprise, SPAQUE a déménagé à la fin du mois de janvier dans le nouveau bâtiment situé Avenue Maurice Destenay, de l'autre côté du Boulevard d'Avroy. Ce bâtiment présente une surface de bureaux qui s'élève à 18.650 m² dont SW occupe 12.500m². SPAQUE en occupe quant à elle 2813 m² aux étages. Une clé de répartition à l'intérieur de Synergies a été calculée sur base de l'occupation des bureaux, du nombre de personnes employées par chaque entreprise de SW et la valeur économiques de différentes types de locaux (bureaux, archives, parkings, ...). La part de SPAQUE dans SW a été définie à 21.41%.

Concernant les 5 sites en maintenance, les superficies construites ou empierrées par rapport à la superficie réhabilitée du site sont estimées à :

- Site de Mellery : 4.342 m² sur 248.670 m² soit 1,7%

- Site d'Anton : 6.200 m² sur 98.264 m² soit 6,3%
- Site des Isnes : 2.707 m² sur 219.766 m² soit 1,2%
- Site d'Hensies : 2.806 m² sur 114.357 m² soit 2,4 %
- Site de Fontilloi : 1.813 m² sur 96.353 m² soit 1,8%

Outre le siège et les sites en maintenance, au niveau des sites gérés par SPAQUE, nous promouvons la biodiversité quand cela est possible. A titre d'exemple :

- Sur le Site d'Acierie Allard, des ruches ont été placées et sont gérées par un apiculteur de la région ;
- Sur le site de Mellery, un projet de préservation de l'hirondelle des rivages est mené en partenariat avec la DNF ;
- ...

Enfin, dans le cadre de ses réhabilitations, SPAQUE intègre les recommandations liées à la biodiversité. En effet, certains sites que nous réhabilitons abritent parfois des espèces végétales ou animales protégées. Dans ce cas, SPAQUE procède à un inventaire faunistique et floristique détaillé puis prend contact avec la DNF pour établir des mesures de protection et/ou de compensation qui seront nécessaires durant les travaux de réhabilitation. Ces mesures visent par exemple la réalisation de massifs empierrés pouvant servir d'habitat aux reptiles (couleuvre, lézard des murailles), des amas de bois morts, des mares temporaires pour les crapauds calamites, le déplacement de plantes (pensées calaminaires, ...), ...

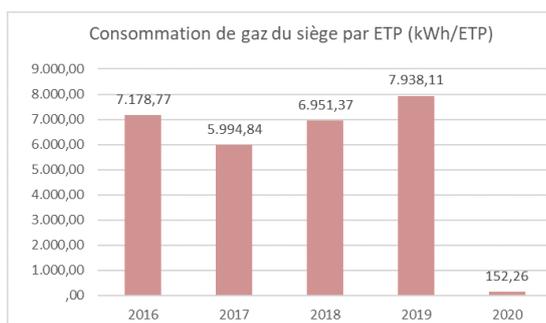
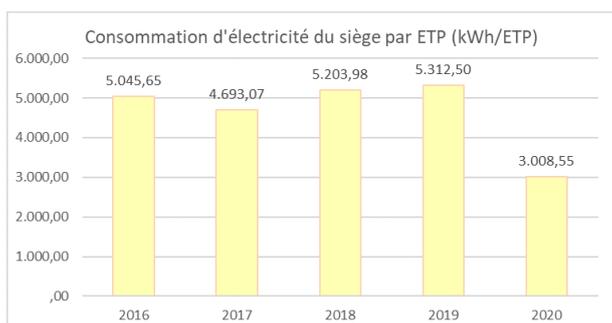
A titre d'exemple, en 2018, SPAQUE a confié la réalisation d'une étude écologique à la société Nature in progress avant le début de la réhabilitation globale du site « Vieille Montagne » à Grâce-Hollogne.

Les résultats obtenus ont ensuite été intégrés dans la poursuite des travaux d'assainissement et les recommandations concernant la biodiversité ont été prises en comptes.

Energie¹ :

Au niveau du siège, les consommations en énergie ont été les suivantes :

Année		2016	2017	2018	2019	2020
ETP		81	85	83	78,4	75,1
Electricité	kWh	408.698,00	398.911,00	431.930,00	416.500,00	225.941,00
	kWh/ETP	5.045,65	4.693,07	5.203,98	5.312,50	3.008,55
Gaz	kWh	581.480,00	509.561,00	576.964,00	622.348,00	11.434,71
	kWh/ETP	7.178,77	5.994,84	6.951,37	7.938,11	152,26



On peut constater que les consommations en électricité et en gaz ont drastiquement baissé en 2020.

Pour l'électricité cette baisse est probablement due à l'influence conjointe :

- Des meilleures performances du bâtiment du nouveau siège suite à la rénovation lourde qu'il a subie ;
- La baisse de la surface occupée par SPAQUE ;
- La faible occupation du bâtiment pendant la crise du Covid-2019, la majorité des employés du bâtiment ayant été en télétravail une grande partie de l'année.

¹ Pour l'énergie, les chiffres des années 2016 à 2019 ont été calculés sur base des relevés d'index du bâtiment et proratisés sur base de la clé de répartition et du nombre de jours entre deux relevés. Pour le nouveau bâtiment, il en a été de même et deux clés de répartition ont été utilisées : la part de Synergies Wallonie dans le bâtiment et la part de Spaque dans Synergies Wallonie.

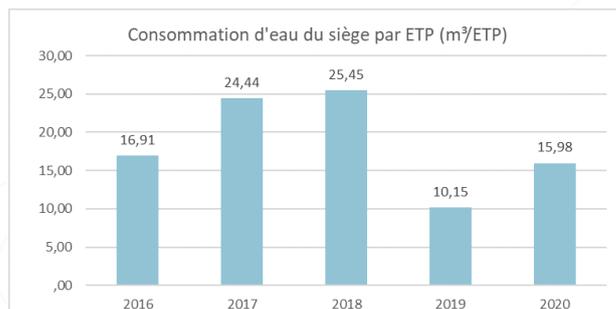
Pour le gaz, cependant, le chiffre présenté semble beaucoup trop faible pour être plausible malgré la rénovation lourde subie par le bâtiment et la diminution importante de la surface occupée par SPAQUE (surface divisée par 3). Malheureusement, suite aux travaux du bâtiment encore en cours en 2020, il n'a pas été possible d'apporter une correction à ce chiffre basé sur les factures de gaz payées par SW au propriétaire du bâtiment.

Pour ces consommations, il sera nécessaire de faire une analyse plus poussée pour 2021 bien que cette année soit encore impactée par la pandémie du Covid-19.

Ces consommations, ainsi que celles des sites gérés par SPAQUE sont repris dans le calcul du Bilan GES de SPAQUE. Une évolution prochaine de celui-ci devrait permettre d'également prendre en compte les consommations en énergie des chantiers de réhabilitation.

Eau² :

Année		2016	2017	2018	2019	2020
ETP		81	85	83	78,4	71,51
Eau	m ³	1.370,00	2.077,00	2.112,00	796	1.200,27
	m ³ /ETP	16,91	24,44	25,45	10,15	15,98



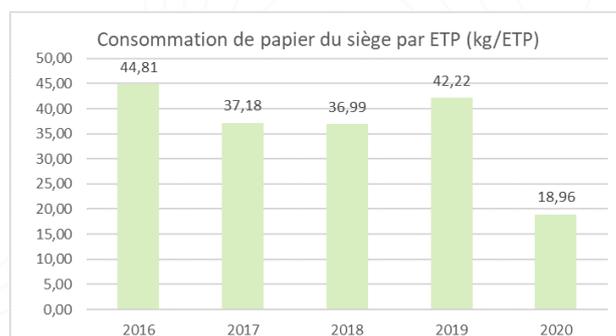
Sur base du graphique ci-avant, on constate une augmentation de la consommation d'eau en 2020 par rapport à l'année 2019. Cependant cette consommation reste inférieure à celle des années précédant 2019.

2020 étant la première année dans le nouveau bâtiment, la comparaison de la consommation de cette année par rapport aux années précédentes doit cependant se faire avec prudence. Les années suivantes permettront de confirmer ou d'infirmer ces données. En effet, 2020 aura été une année de faible occupation du bâtiment, provoquant ainsi la réduction de la consommation d'eau par le personnel. En revanche, des fuites d'eau au niveau des WC ont été constatées ce qui a pu provoquer, à l'inverse, une augmentation de la consommation.

De même que pour les autres postes de consommations, la consommation d'eau du siège et des sites gérés par SPAQUE sera reprise dans le bilan GES consolidé qui sera intégré à la déclaration environnementale de 2022.

Matière³ :

Année		2016	2017	2018	2019	2020
ETP		81	85	83	78,4	75,1
Consommation	Kg	3630	3160	3070	3310	1423,7
	kg/ETP	44,81	37,18	36,99	42,22	18,96



Comme le montre les chiffres ci-dessus, la pandémie du Covid-19 et le télétravail ont aussi eu une influence sur la consommation du papier en 2020.

² Pour l'eau, les chiffres des années 2016 à 2019 ont été calculés sur base des relevés d'index du bâtiment et proratisés sur base de la clé de répartition et du nombre de jours entre deux relevés. Pour le nouveau bâtiment, il en a été de même et deux clés de répartition ont été utilisées : la part de Synergies Wallonie dans le bâtiment et la part de Spaque dans Synergies Wallonie.

³ Pour la consommation de papier, le chiffre présenté a été calculé en sommant tous les types de papier acheté (photocopies, papier à en-tête, enveloppe, ...). Sur base du nombre, il a été possible d'estimer la surface de papier équivalente et en estimant une densité moyenne de 80g/m², la masse totale consommée a pu être estimée.



Les objectifs de SPAQUE

Les objectifs antérieurs et leurs résultats

Au cours des revues de direction successives, des objectifs spécifiques liés à l'impact direct des activités de SPAQUE sur l'environnement ont été définis.

A.1 Réduire le nombre d'incidents environnementaux sur chantier d'investigations

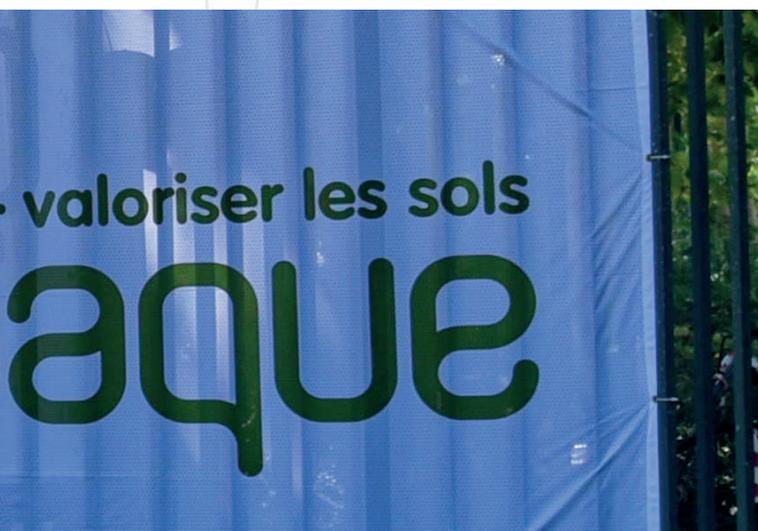
La cible à atteindre est de moins de 5 % d'accidents d'environnementaux sur tous les chantiers d'investigations menés.

Six campagnes d'investigation ont été menées durant l'année 2020 (39 jours au total) et un incident environnemental (fuite d'huile) soit 2,56% -> cible atteinte (< 5 %).

Action correctrice appliquée directement : tissus absorbant, prise d'échantillons de contrôle pour vérifier la non contamination et évacuation des terres identifiées comme impactées à charge du foreur.

Nom du site	Nombre de jours ouvrables de campagne d'investigation	Nombre d'incidents environnementaux survenus pendant la campagne d'investigations	Action correctrice requise
Plaine de Cubber	4	0	/
CCC	8	1	Fuite d'huile liée à une rupture de flexible. Les quelques dm ² de terres polluées ont été évacuées.
Laminoir de la Rochette	18	0	/
Jambes de bois	3	0	/
Chantier naval de Thuin	3	0	/
Terres Rouges	3	0	/
Total	39	1	/

1 accident environnemental sur 39 jours ouvrables soit 2,56%.



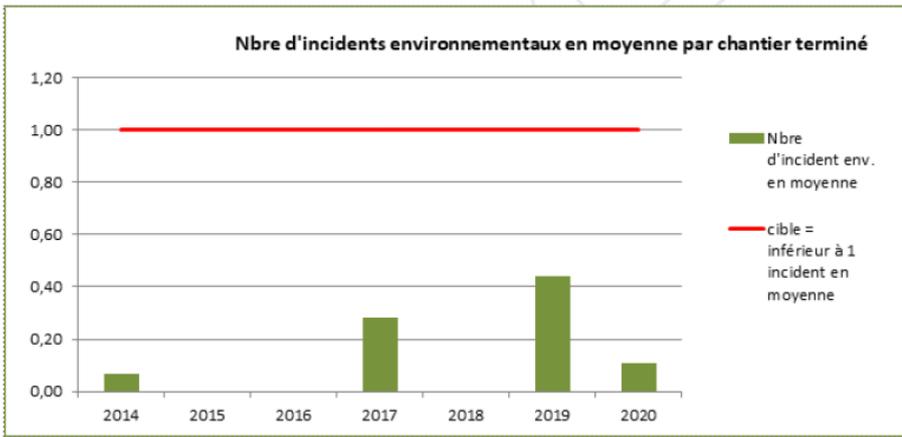
A.2 Réduire le nombre d'incidents environnementaux sur chantier de réhabilitation

L'indicateur montre que nous avons eu, cette année, 1 incident environnemental. Celui-ci s'est déroulé suite à un accident qui a eu lieu avec un véhicule qui a renversé les barrières Heras et déplacé un bloc de béton en face du centre ADEPS. Il a été constaté que des huiles se sont répandues sur le sol récemment assaini. La petite tache d'huile a été excavée et évacuée dans le cadre du chantier. Les barrières et la signalisation ont été remplacées.

La valeur atteinte par cet indicateur est inférieure à la cible fixée qui était d'un incident maximum par chantier. Les chantiers pour lesquels une réception provisoire a eu lieu en 2020 et pour lesquels un monitoring des incidents environnementaux a été réalisé sont les suivants :

Chantier	Incident envir.
Réhabilitation du site « Acières Allard » à Charleroi - Etape 3 - Travaux de reprofilage paysager - HT1513-002	0
Réhabilitation du site « UCB » à Le Roeulx - Recouvrement de la zone A - HT4204-001	0
Réhabilitation du site « Cour aux marchandises SNCB » à Bressoux - Phase 3 - Prise en charge d'un spot de pollution sur la parcelle Simonis - Lg4407-010.21	0
Réhabilitation du site « AMS Nord » à Monceau-Sur-Sambre - Phase 2 - Réhabilitation des sols sous la voirie de désenclavement - HT1511-006.21	0
Réhabilitation du site « Charbonnage Sainte-Eugénie » à Tamines - Nr3206-002.10	0
Réhabilitation du site « Les Vanneaux » à Colfontaine - Phase 1 - Etape 1 - Travaux de déconstruction en vue d'un réemploi des matériaux - Ht1903-004.12	0
Réhabilitation du site « N°19 Bas Long Prés » à Charleroi - Etape 2 - Travaux de réhabilitation des sols - Ht1509-012.08	0
Réhabilitation du site « Grand Large » à Mons - Phase 2 - Etape 1 - Excavation des taches de pollution	1
Réhabilitation du site « Laminoirs de Longtain » à La Louvière - Contournement Est - Phase 1 - Etape 1 : Excavation des taches de pollution - Tranche ferme relative à la prise en charge des terres préjudiciables - Ht4106-018.22	0

La cible à atteindre est d'enregistrer moins de 1 accident environnemental par chantier. Cette moyenne est calculée sur le nombre total de chantier par an.



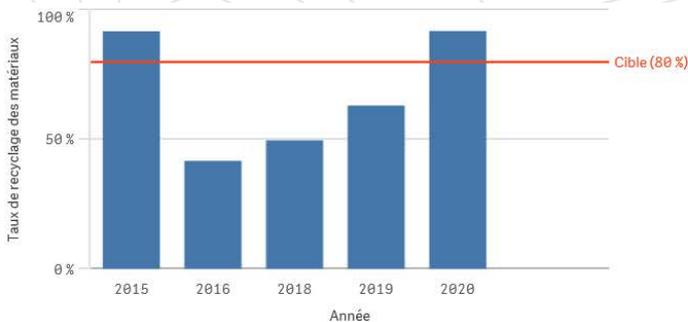
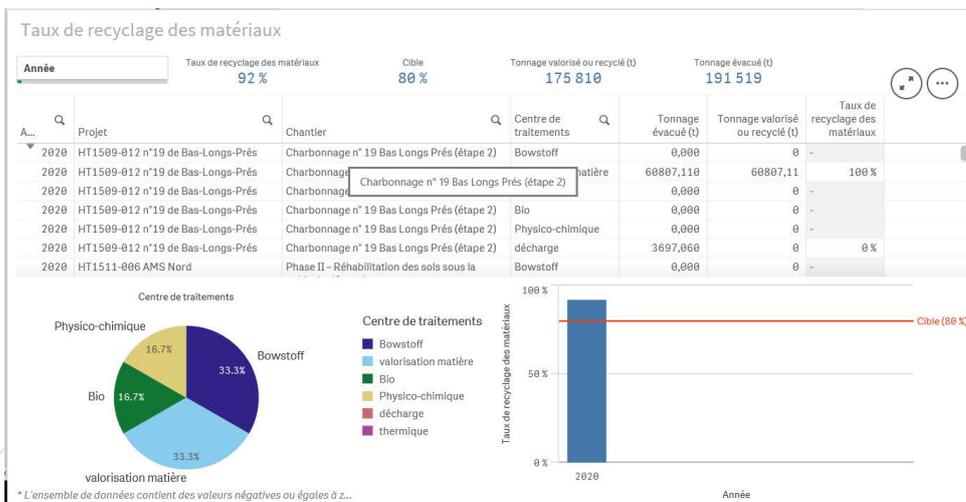
Cible : <1 accident par chantier.

B. Prendre en compte une composante environnementale dans les travaux de réhabilitation.

Les cahiers de charges de travaux mettent l'accent sur les propositions de matériaux valorisés et recyclés dont les terres excavées par rapport au flux total de matériaux générés par les travaux. Ils incitent, dans les limites du possible, les entrepreneurs à préférer la valorisation à la mise en décharge.

Il a été calculé uniquement pour les chantiers terminés (réception provisoire accordée) durant l'année 2020.

Les résultats site par site pour 2020 sont disponibles dans Qlik :



Cette année la cible de 80% est atteinte. Grâce aux incitants mis en place par le biais des marchés publics, les entrepreneurs sont obligés de valoriser au maximum les déchets issus des chantiers ce qui nous permet d'obtenir un taux moyen de valorisation s'élevant, cette année, à 92%.

Sur les 191.519 Tonnes de terres excavées sur nos chantiers, 178.810 Tonnes ont été valorisées (sur site ou hors site).

Cible : 80 %

C. Objectifs liés à l'activité de bureau

Des changements se sont imposés à la SPAQUE fin 2019 ainsi que tout au long de l'année 2020.

Le déménagement de l'ensemble des services dans l'immeuble « Royal Avroy » a été l'occasion de relocaliser ceux-ci en fonction de la nouvelle structure organisationnelle de l'entreprise. Les services sont désormais répartis sur deux étages, l'ensemble des collaborateurs bénéficiant de bureaux lumineux et modernes ainsi que de nombreuses facilités. De son côté, l'immeuble s'inscrit dans les principes du développement durable avec un système de chauffage performant, une gestion intelligente de la consommation électrique, une isolation conforme aux normes actuelles, etc.

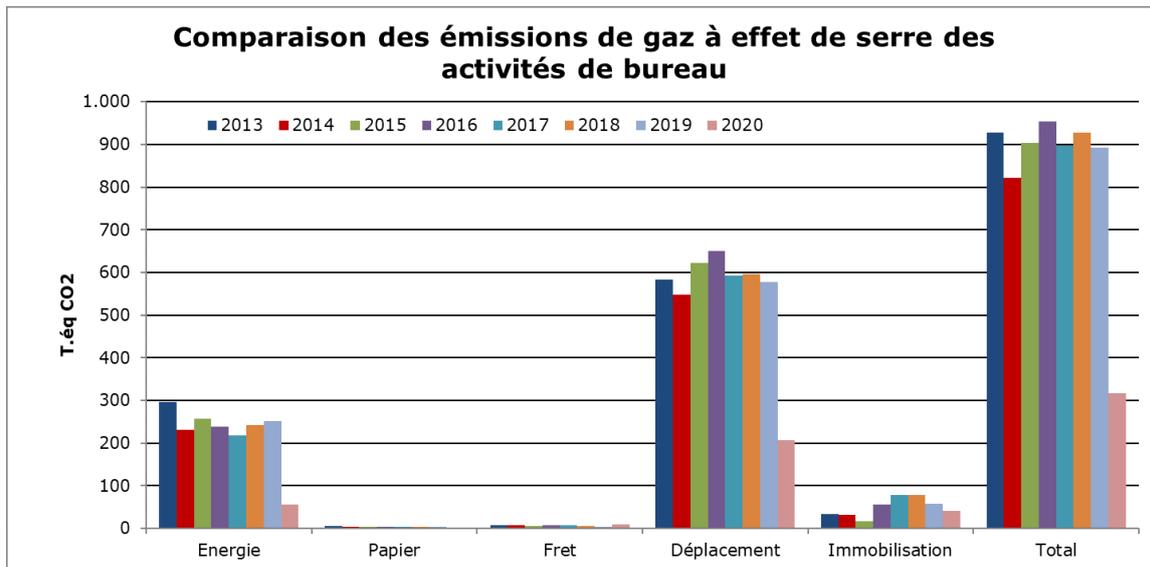
Pour calculer le bilan de gaz à effet de serre, nous nous sommes basés sur la méthodologie de l'ADEME. Les facteurs de conversion ont été tirés de la base de données de cette dernière. Les données sources permettant le calcul du bilan GES sont collectées via des sources externes (relevés de compteurs, factures d'énergie, factures de carburant, ...) et des sources internes (nombre d'impressions, nombre de cahiers consommés, distance domicile/lieu de travail, ...).

Cette année le bilan GES est basé sur la même méthodologie que les années précédentes et reprend les mêmes postes d'émissions dont certains ont été adaptés à la nouvelle réalité de SPAQUE (ex : consommations d'énergie du siège). En revanche, comme cela a été expliqué plus haut, un projet ayant pour but de consolider le bilan GES est en cours. La finalisation de ce projet se fera prochainement et découlera sur une priorisation des actions à mener pour réduire l'impact environnemental de SPAQUE. Cette analyse sera faite à travers l'analyse environnementale incluant le bilan GES.

Plusieurs postes d'émission de gaz à effet de serre ont été pris en compte pour la réalisation du bilan GES des activités de bureau. Les objectifs liés à la consommation de papier et l'utilisation de biocarburant ont été directement inclus dans la méthodologie. Les différents postes analysés sont :

- Le poste « Energie » : SPAQUE faisant partie de Synergies Wallonie, elle représente 21.41% de la consommation de cette dernière. Ce nombre a été calculé sur base de la surface occupée de Spaque ainsi que du nombre d'employés et d'un facteur économique imputés aux différents types de locaux (bureaux, archives, parking, ...). SW, quant à elle, occupe 12.500 m² sur les 18.500 m² que présentent le bâtiment.
- Le poste « Papier » : il s'agit ici de la consommation en intrants de papier, soit le papier acheté.
- Le poste « Fret » : les émissions dues au fret intègrent l'approvisionnement des différentes fournitures et des boissons ainsi que le nettoyage des vêtements et des textiles.
- Le poste « Déplacement » : missions professionnelles (bus, voiture, train, avion), déplacements domicile-travail et déplacements dans le cadre du nettoyage des bureaux. Le pourcentage de biocarburant entre également dans le calcul. Jusqu'à récemment, les seuls types de carburant utilisés dans la flotte de véhicule de Spaque étaient le diesel et le colza. En 2020, la proportion des autres types de carburant a augmenté. Cette évolution a été prise en compte cette année dans le bilan GES.
- Le poste « Immobilisation » : prend en compte l'amortissement des véhicules de la flotte SPAQUE et les véhicules de la ligne hiérarchique.

Les émissions de gaz à effet de serre des différents postes liés à l'activité de bureau sont représentées ci-dessous, avec une comparaison entre les bilans 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 :



Le total des émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité de bureau des trois dernières années s'élève à :

- 2018 : 928 T.éq. CO2
- 2019 : 893 T.éq. CO2
- 2020 : 316 T.éq. CO2

On peut donc constater une nette diminution entre 2019 et 2020. Celle-ci est provoquée par :

- Une nette diminution des émissions liées à la consommation énergétique du bâtiment que ce soit du point de vue de l'électricité ou de la chaleur liée au fonctionnement en télétravail une bonne partie de l'année mais aussi au changement de bâtiment. En revanche, comme indiqué plus haut, les valeurs du bâtiment sont à prendre avec prudence étant donné que l'année 2020 aura été une année charnière dans sa gestion et son fonctionnement.
- Une nette diminution des émissions liées aux déplacements du personnel de Spaque, à nouveau conséquence de la crise du Covid-19 puisque le personnel a télétravaillé une bonne partie de l'année et que les déplacements à l'international ont été interdits.
- Une diminution des émissions liées aux immobilisations de l'entreprise qui sont principalement constituées des véhicules de l'entreprise dont une partie a été revendue ou dont la période d'amortissement est arrivée à son terme.

Les postes « Energie » et « Déplacement » restent les postes qui génèrent le plus de gaz à effet de serre.

D. Réduire la production de CO2 en tenant compte des économies de gaz à effet de serre générées par les autres activités de SPAQUE

La gestion du gaz de décharge et la production d'énergie renouvelable sont deux activités qui permettent à SPAQUE de réaliser des économies de gaz à effet de serre.

Pour identifier et quantifier l'impact relatif à la gestion du gaz de décharge sur les sites d'Anton, Mellery, Les Isnes, Fontilloi et Hensies, SPAQUE a décidé de comptabiliser les réductions d'émissions de CO2 que permet cette activité.

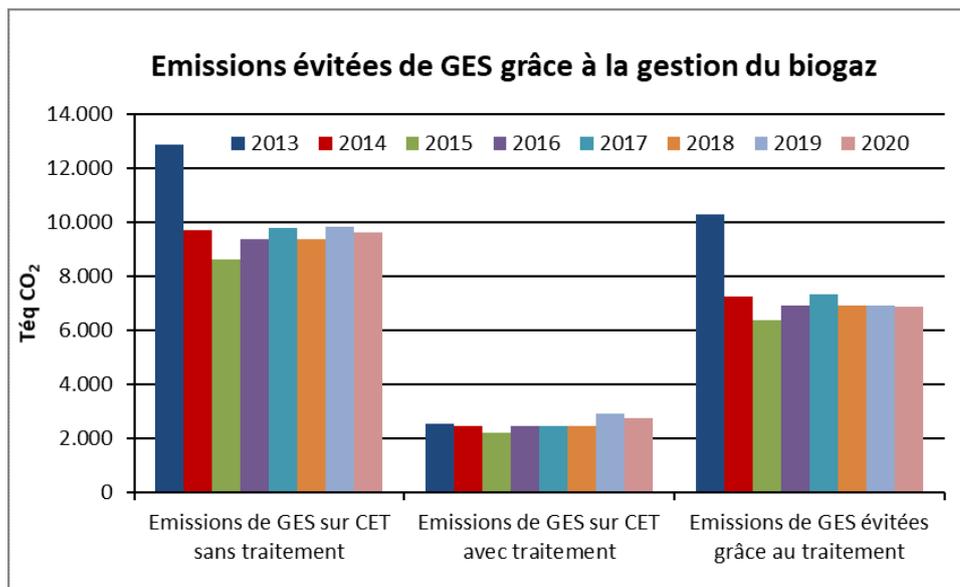
Les données résultantes de ce calcul permettent d'évaluer les émissions évitées de gaz à effet de serre grâce à la récupération et au traitement du biogaz, activités propres aux spécificités du métier de SPAQUE.

Les émissions évitées de GES grâce à la gestion du gaz de décharge sont calculées par la différence entre un scénario sans traitement où le gaz s'échapperait de la décharge, et un scénario avec traitement par l'intervention de SPAQUE.

Dans le scénario sans traitement, la totalité du méthane présent dans la décharge s'échapperait et contribuerait à renforcer le phénomène de réchauffement climatique.

Dans le scénario avec traitement, l'intervention de SPAQUE permet la récupération du gaz de décharge. Ce biogaz peut ensuite faire l'objet d'un rejet après traitement (Mellery, d'une valorisation énergétique (Anton, ou d'un passage dans une torchère (Fontilloi, Hensies, Les Isnes. Les émissions avec traitement correspondent dès lors aux rejets de CO2 dans l'atmosphère.

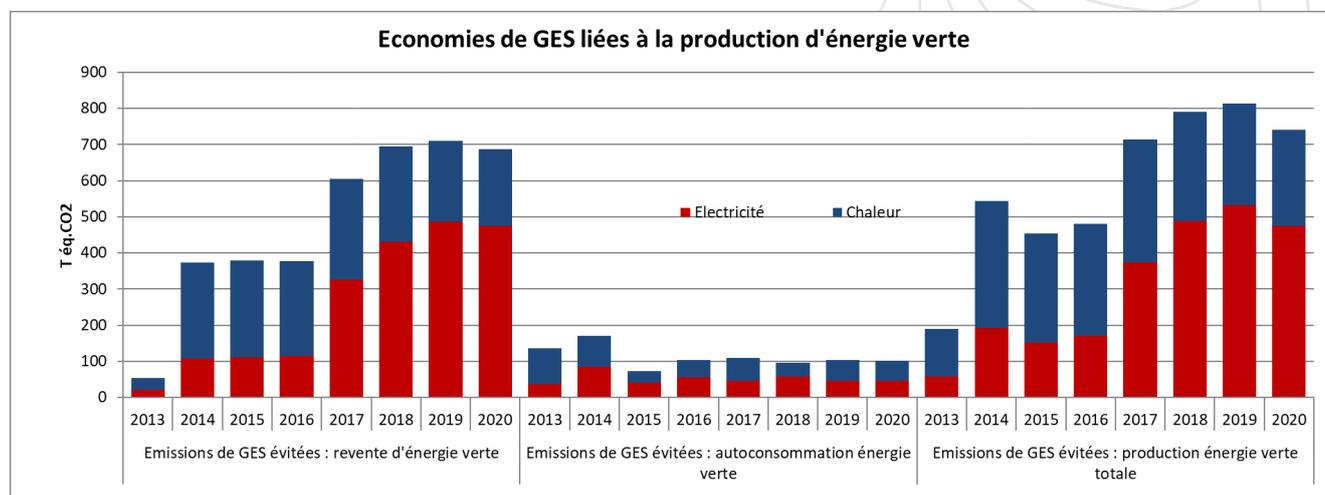
L'activité de gestion du gaz de décharge permet à SPAQUE de détruire du méthane, qui est un gaz à effet de serre beaucoup plus nocif que le CO2 (potentiel de réchauffement global 28 fois plus important).



Les émissions de GES évitées par le traitement du biogaz sur les trois dernières années sont :

- 2018 : 6.905 Téq. CO2
- 2019 : 6.912 Téq. CO2
- 2020 : 6.862 Téq. CO2

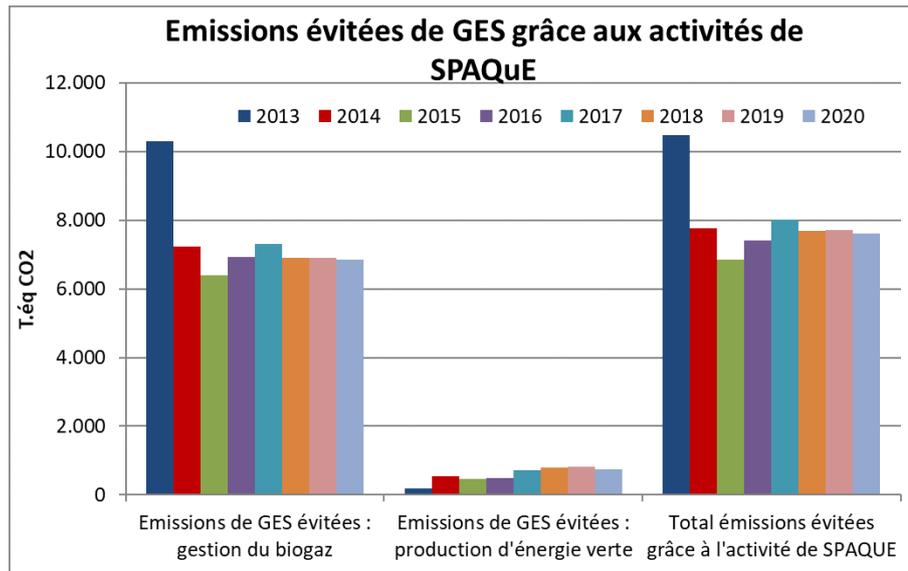
La production d'énergie renouvelable représente le second poste d'économie de gaz à effet de serre.



Les émissions de GES évitées totales par la production d'énergie verte des 3 dernières années sont les suivantes :

- 2018 : 790 Téqu. CO2
- 2019 : 814 Téqu. CO2
- 2020 : 741 Téqu. CO2

L'ensemble des émissions évitées par le traitement du biogaz et l'économie liée à la production d'énergie verte sont synthétisés dans le tableau suivant :



Les activités de gestion du gaz de décharge et de production d'énergie renouvelable ont permis à SPAQUÉ d'économiser :

- 7.695 Téqu. CO2 en 2018
- 7.726 Téqu. CO2 en 2019
- 7.603 Téqu. CO2 en 2020

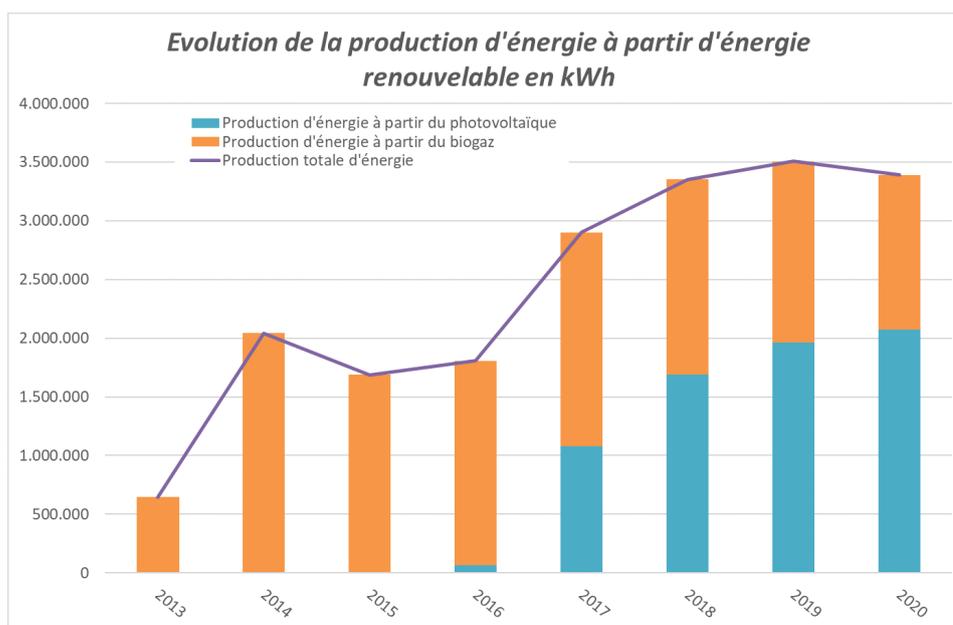
Cette valeur a tendance à baisser légèrement avec le temps principalement à cause du vieillissement des décharges, dont principalement celle d'Anton.

Cet indicateur permet donc de démontrer l'intérêt de la gestion du gaz de décharge et de la production d'énergie renouvelable dans la lutte contre le réchauffement climatique.

E. Production annuelle d'énergie verte

- Anton : mise en fonctionnement d'un nouveau moteur à gaz de 115 kWc fin 2013.
- Les Isnes : arrêt définitif de la microturbine T404 (30 kWc) en février 2014. La microturbine restante T403 (30 kWc), s'arrête définitivement en avril 2015 (compresseur défectueux).
- Hensies : mise en service d'une centrale photovoltaïque de 10 kWc en juin 2016.
- Mellery : mise en service d'une centrale photovoltaïque de 5 kWc fin 2015.
- Safea : mise en service d'une centrale photovoltaïque d'1MWc fin 2016.
- Les Isnes : mise en service d'une centrale photovoltaïque de 5.5 kWc en juin 2017.
- Nouveaux atelier mécaniques : mise en service d'une centrale photovoltaïque de 750 kWc en mai 2018.
- Champ des 7 ânes : mise en service d'une centrale photovoltaïque de 11.59 kWc en juin 2018.
- Acïerie Allard : mise en service d'une centrale photovoltaïque de 2MWc en novembre 2020.

Année	Production annuelle d'énergie verte (kWh)
2010	1.083.341
2011	1.246.116
2012	351.514
2013	645.982
2014	2.043.222
2015	1.688.888
2016	1.808.182
2017	2.902.537
2018	3.353.843
2019	3.508.695
2020	3.390.890



La production d'énergie verte est en légère diminution entre 2019 et 2020, principalement à cause de la diminution de production de l'unité de valorisation de biogaz sur la décharge d'Anton qui a dû être périodiquement arrêtée à cause d'une diminution de la quantité et de la qualité du biogaz. C'est une tendance qui s'observe depuis 2 ans maintenant. L'unité photovoltaïque installée en 2020 sur Acierie Allard pourra permettre une augmentation de l'énergie verte produite en 2021.



En termes de communication

Dans l'exercice de ses activités, SPAQUE a toujours accordé une grande importance tant à la communication externe qu'interne.

En interne :

Un projet intitulé « Digital 2022, un nouveau système de gestion documentaire » a débuté en juillet 2020. Il va permettre de développer le partage de l'information ainsi que la collaboration entre services, à optimiser le temps de travail, à faciliter l'accès aux documents et informations nécessaires pour la réalisation du travail au quotidien.

La phase I de ce projet a consisté en la migration de l'intranet en fonction de l'analyse des besoins relative à la communication interne réalisée antérieurement. La phase II pilote de ce projet est en cours.

En externe :

SPAQUE dispose d'un nouveau logo depuis 2020. L'adoption de ce logo doit désormais se traduire par un plan de communication qui vise non seulement à faire connaître la nouvelle identité graphique de SPAQUE mais est également l'occasion d'informer les différentes parties prenantes des évolutions récentes qu'elle a connues :

- un nouveau contrat de gestion ;
- une nouvelle Déclaration de Politique Régionale ;
- une nouvelle direction ;
- le rapprochement avec la SOGÉPA.

SPAQUE a défini une stratégie et une procédure de communication de crise.

SPAQUE doit enfin mieux communiquer sur ses méthodes et leur bien-fondé, leur pertinence, leur efficacité pour que celles-ci soient bien comprises et acceptées.



Élaborer un plan de communication externe

Il est proposé au travers du plan de communication externe de mettre en exergue le fait que la SPAQUE est une société environnementale d'utilité publique qui constitue le pôle d'excellence régional dans les métiers des sols pollués.

Elle dispose de l'ensemble de l'expertise des métiers relatifs aux sols pollués. Elle offre ses services aux partenaires publics et privés. Pour ce faire elle peut s'appuyer sur une expertise de 30 ans en matière de gestion globale des sols pollués (décharges, friches industrielles, interventions d'urgence, etc.).

Des vecteurs de communication modernes et variés

Outre le nouveau logo, différents outils de communication doivent être développés en vue de soutenir ce plan de communication : nouveau site web, nouvelle charte graphique, les médias (via communiqué et, le cas échéant, conférence de presse), les réseaux sociaux (notamment avec petits clips vidéo d'actualité chantiers et Facebook pour l'actualité chantier), les réunions de présentation, le tour des villes et communes, les clips vidéos métiers, un support de présentation animé, infographies.

Collaboration étroite entre la communication externe et la communication interne

Le changement de perception à l'extérieur ne pourra se faire que s'il est accompagné d'un changement de culture d'entreprise. La communication externe et la communication interne doivent donc travailler de concert.

Il n'y a pas eu de plaintes pertinentes en 2020.

Les demandes d'informations relatives aux différents systèmes et aux aspects environnementaux peuvent être introduites par le biais de différents processus (réseaux sociaux, réunions riverains, numéro vert, questionnaires sur terrain, ... mais également par courrier ou par mail. Elles sont centralisées dans une banque de données.

SPAQUE insiste ainsi sur l'adéquation et la rapidité de la réponse à fournir aux demandeurs éventuels.

La déclaration environnementale peut être obtenue par simple demande et est disponible sur le site Internet.

Exigences légales en matière d'environnement

Afin de garantir le respect et la mise en conformité des exigences réglementaires, SPAQUE a fait appel à un service de consultance pour réaliser une mise à jour d'une veille réglementaire adaptée aux activités de SPAQUE et un audit réglementaire annuel des différentes activités essentiellement opérationnelles.

La SPAQUE n'est pas soumise aux permis d'environnement mais travaille sur la base des missions qui lui sont assignées par le Région wallonne à partir d'arrêtés qui ont valeur de permis.

Le dernier audit externe a eu lieu fin août 2020 au regard des domaines réglementaires suivants :

- Air (chaudières et installations frigorifiques)
- Eau
- Sol /sous-sol
- Déchets
- Développement durable
- Energie
- Substances dangereuses

Les textes analysés pour l'audit concernent plusieurs réglementations dont les principaux sont :

- Code de l'Eau Partie Réglementaire
- Arrêté du Gouvernement Wallon relatif au Livre 1er du Code de l'Environnement
- Arrêté du Gouvernement wallon établissant un catalogue des déchets
- Arrêté du Gouvernement wallon instaurant une obligation de tri de certains déchets
- Arrêté royal portant le règlement général relatif aux déversements des eaux usées dans les eaux de surface ordinaires, dans les égouts publics et dans les voies artificielles d'écoulement des eaux pluviales
- Arrêté de l'Exécutif régional wallon relatif aux déchets dangereux
- Arrêté du Gouvernement wallon fixant les conditions intégrales relatives aux cribles et concasseurs sur chantier visés à la rubrique 45.91.02
- Arrêté du Gouvernement wallon fixant les conditions intégrales d'exploitation relatives aux stockages temporaires sur chantier de construction ou de démolition de déchets non triés visés à la rubrique 45.92.01
- Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales relatives aux installations de stockage temporaire de déchets dangereux
- Décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols
- Arrêté du Gouvernement wallon du relatif à la gestion et à la traçabilité des terres et modifiant diverses dispositions en la matière
- Arrêté du gouvernement wallon relatif à l'enregistrement des collecteurs, des courtiers, des négociants et des transporteurs de déchets autres que dangereux

Le constat de l'audit réglementaire mais en évidence le respect global de ces exigences légales

L'équipe des auditeurs internes s'appuie également sur la veille réglementaire tenue régulièrement à jour et contrôle ainsi la conformité par rapport à la législation par des visites sur le terrain.

Le présent rapport constitue un état des lieux de l'impact environnemental des activités de SPAQUE. Les impacts directs sont étroitement surveillés et des mesures préventives voire correctrices ont été appliquées dès que cela s'est avéré nécessaire.

Pour disposer d'une image encore plus fine de la réalité, il faudrait intégrer l'impact des activités mêmes de SPAQUE lorsqu'elles sont mises en œuvre. Or, toute la difficulté est là car chaque intervention de SPAQUE se solde inmanquablement par une amélioration de l'environnement.

Déclaration de validation - Certificats

CERTIFICAT

EN ISO 9001 : 2015
Système de Management de la Qualité

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerlaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que

SPAQUE SA

sis à

**Avenue Maurice Destenay 13
4000 LIEGE
Belgique**

a établi et tient à jour un système qualité conforme aux exigences de la norme EN ISO 9001 : 2015
"Systèmes de Management de la Qualité" pour :

Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière d'environnement

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit qualité, documenté dans le rapport d'audit **60968452**.

Numéro du certificat : **03 QMS 2030f**
Date de délivrance initiale : **26 mai 2003**
Valable du **12 juillet 2021** jusqu'au **25 mai 2024**.

Les informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application des exigences de EN ISO 9001 : 2015 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat.

Le présent certificat a été octroyé lors de la Commission de Certification du 12 juillet 2021 moyennant respect du Règlement Général de Vinçotte sa.



Au nom de l'organisme de certification:

Daniëlla Segers
Président de la Commission de Certification



CERTIFICAT

EN ISO 14001 : 2015

Systeme de Management de l'Environnement

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que

SPAQUE SA

sis à

**Avenue Maurice Destenay 13
4000 LIEGE
Belgique**

a établi et tient à jour un système environnemental conforme aux exigences de la norme EN ISO 14001 : 2015 "Systèmes de Management de l'Environnement" pour :

Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière d'environnement

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit environnemental, documenté dans le rapport d'audit **60968452**.

Numéro du certificat : **03 EMS 100f**
Date de délivrance initiale : **26 mai 2003**
Valable du **12 juillet 2021** jusqu'au **25 mai 2024**

Les informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application des exigences de EN ISO 14001 : 2015 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat

Le présent certificat a été octroyé lors de la Commission de Certification du 12 juillet 2021 moyennant respect du Règlement Général de Vinçotte sa.



Au nom de l'organisme de certification:

Daniëlla Segers
Président de la Commission de Certification





VERIFICATION DU SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

VALIDATION DE LA DECLARATION ENVIRONNEMENTALE

DECISION DU COMITE EMAS

L'audit du Système de Management environnemental de SPAQUE suivant les critères d'EMAS a eu lieu les 10-11-16 et 17.06.2021.

Le Comité de certification EMAS a pris connaissance le 12 juillet 2021 du rapport n° 60968452.

Sur base des constatations et recommandations des auditeurs, le Comité de certification EMAS a pris la décision de décerner la déclaration de validation selon les conditions générales en annexe de l'engagement contractuel.

Une nouvelle déclaration environnementale doit être validée au plus tard le 25 mai 2022.

Pour approbation de la décision prise:

Le Président
du Comité de Certification

Le Senior Auditor, membre
du Comité de Certification

Déclaration de Validation

Systeme Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **60968452**, VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si l'organisation dans son ensemble figurant dans la déclaration environnementale 2021 – données 2020 de l'organisation

SPAQUE SA portant le numéro d'agrément **BE - 000051**

sis à

**Avenue Maurice Destenay 13
4000 LIEGE
Belgique**

et utilisé pour:

Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière d'environnement

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026.

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la **déclaration environnementale 2021 – données 2020 de l'organisation** donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration: **04 EA 016f**

Date de délivrance: **12 juillet 2021**



Pour le vérificateur environnemental:

Daniëlla Segers

Président de la Commission de Certification





Contacts et Responsables

Éditeur responsable :
Jean-François ROBE
SPAQUE Av. Maurice Destenay, 13 - B-4000 Liège
Tél. : 04 220 94 11
Fax : 04 221 40 43
Site : www.spaque.be

Photos :
SPAQUE sa (Philippe Saenen, Jean-Frédéric Delière)

Prochaine mise à jour de la déclaration environnementale :
Juin 2022

Prochaine validation de la déclaration environnementale :
Juin 2024





Général

Av. Maurice Destenay, 13

B-4000 Liège

+32 (0)4 220 94 11

www.spaque.be

